

Conseil municipal | Séance du 2 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2020-07-02-51 | Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'An deux mille vingt, le 02 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Secrétaire de séance :

Monsieur Ahmed Akkari

Conseil municipal 2020-07-02-51 | 1/2

Le Conseil municipal,

Vu:

• Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant

• Les demandes formulées par les associations.

Décide :

• D'accorder les subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la liste cidessous :

Les subventions sont attribuées aux associations ci-dessous	Somme 2020
	en euros
Point de mire	100,00
Amicale des locataires Gallouen	120,00
Amical des locataires Bic Auber	120,00
Association des ex salariés et retraités Khulmann Oissel	100,00
La Glèbe	675,00

Précise que

• Les subventions ne seront versées qu'à la condition d'avoir retourné tous les documents sollicités dans le dossier de demande de subvention CERFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/07/2020

Identifiant de télétransmission: 76-217605757-20200702-lmc117514-DE-1-1

Affiché ou notifié le 7 juillet 2020

Conseil municipal 2020-07-02-51 | 2/2